CASR
CLUB D'ANIMATION SPORTIVE DE RETRAITÉS DE BELLEY
FEDERATION FRANÇAISE RETRAITE SPORTIVE

CASR NEWS

La lettre d'information des retraités sportifs

N°60 - 21 novembre 2023

Document préparatoire à l'assemblée générale du 29 novembre 2023.
A lire attentivement

Budget prévisionnel

Lors de l'Assemblée Générale, vous allez avoir à vous prononcer sur le budget prévisionnel 2023-2024.
Ce budget avait été validé par le bureau puis par le conseil d'administration. Mais depuis la date du dernier conseil, le 8 novembre, des évènements importants sont survenus.
Je souhaite donc soumettre à votre réflexion les nouvelles données avant notre assemblée afin que vous puissiez vous prononcer en connaissance de cause.
Ce budget présentait une grande différence par rapport à tous ceux qui vous ont été présentés jusqu'à présent dans le sens où un investissement important était proposé.
Cet investissement s'élevait à 7000 € financé pour moitié par une subvention de l'Agence Nationale du Sport.
Il était composé de deux opérations :
- L'achat de séparations pour le tennis de table rendu nécessaire pour une pratique sécurisée de l'activité au gymnase du Colombier. Ceci pour une valeur d'environ 770 €
Cette opération est réalisée.
- L'achat et l'installation de cibles fixes de tir à l'arc au boulodrome d'hiver pour un montant d'environ 6300 €. Actuellement, les cibles et le matériel environnant doivent être démontés et remontés deux fois par semaine. Il s'agit d'un matériel lourd et encombrant qui ne peut être manipulé ni par les plus anciens d'entre nous ni par les dames.
Nous avions un reste à charge de 3500 € que nous comptions financer par une « cagnotte en ligne » c'est-à-dire par des dons et/ ou sur nos fonds propres, notre trésorerie nous le permettant.
Qu'est-il advenu pour que nous souhaitions vous demander de décider ?
- La commission de sécurité impose l'utilisation de tous les matériaux à la norme anti feu M1 soit un surcoût de 1300 €
- Le fournisseur n'avait pas indiqué que les portes de protection du mur (élément indispensable) étaient en option soit un surcoût de 2500 €
- La subvention qui nous a été attribuée se monte à 2000 € sur les 3500 espérés.
Après négociation avec l'entreprise, il nous reste à charge environ 8000 € au lieu des 3500 initialement prévus.
Pouvons-nous nous permettre cet investissement ? Sans ambigüité, la réponse est **OUI.**
Avec un solde sur compte au 1er septembre de 9400 € et une réserve de 16600 € sur livret A, nous disposons de 26000 € de fonds propres. En aucun cas, la trésorerie du club ne sera mise en danger et, de plus, j'espère que l'appel à dons ne sera pas vain.
Je souhaite voir aboutir ce projet et j'engage ma responsabilité personnelle.
Pourquoi ?
- Nous en avons les moyens financiers. 16000 € dorment sur un livret A depuis plus de 20 ans.
- Je ne supporte plus que nous perdions plus de 20 minutes en manutention pénible à chaque séance.
- J'ai très mal vécu d'apprendre que l'un d'entre nous se retrouve à l'hôpital un après-midi avec un début d'infarctus après avoir manutentionné les cibles
- Cet investissement aurait dû être fait à l'ouverture du boulodrome et aurait, ainsi évité des frais conséquents de renouvellement quasi- annuel de la ciblerie.
- Chacun d'entre nous a le droit de pratiquer ses activités favorites dans les meilleures conditions.
Je vous remercierai de m'accorder votre confiance en validant le budget prévisionnel que je vous présente.
Si ce n'était le cas, l'opération serait annulée et je vous présenterais un budget prévisionnel sans cette opération. Les deux documents sont d'ores et déjà disponibles sur le site du CASR à la page **Administration, rubrique Assemblée Générale, dossier AG 2023.**

Règlement intérieur

Vous allez également avoir à vous prononcer sur la modification du Règlement intérieur.
Cette année, il s'agit d'une modification de forme et non de fond.
En effet, pour clarifier la lecture, il a été ajouté un chapitre : le numéro 6 intitulé « Préalable aux activités » qui renvoie à une annexe « Activités proposées ». Il s'agit d'un document que vous connaissez bien. Il comporte les noms et coordonnées des responsables d'activités ainsi que les jours, lieux et fréquences de toutes nos activités.
Ce document est et continuera d'être tenu à jour régulièrement et nous évitera ainsi des modifications fastidieuses du règlement intérieur.
Le projet de Règlement Intérieur est disponible sur le site du CASR à la page **Administration, rubrique Assemblée Générale, dossier AG 2023**

CASR BELLEY
94 rue du Lt A. Argenton
01300 BELLEY
contact@casrbelley.fr

Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur CASR Belley.

Se désinscrire

Envoyé avec Brevo

© 2020 CASR Belley